



## *Etre orthophoniste dans le Cher*

*Rencontre avec M. Couillard, conseiller technique santé du Premier  
Ministre M. Edouard Philippe - Bourges, le 02.05.2018.*

---

A l'occasion de la venue de M. Edouard Philippe, 1<sup>er</sup> ministre, nous avons sollicité et obtenu une audience auprès du conseiller santé M. Couillard afin d'exposer les difficultés de notre profession mal connue.

Le Cher c'est un département de 311 000 habitants avec une population qui vieillit, et une densité de 17 orthophonistes pour 100 000 habitants (contre 38,2 orthophonistes/100 000 hab. en moyenne nationale) exerçant en libéral, salarié ou les 2. Il y a au moins 6 postes vacants en salarié, des postes qui ont disparu, ou ont été transformés. Nous sommes une profession très majoritairement féminine.

La journée de l'orthophoniste libérale se déroule avec 12 à 15 patients par jour, l'âge des patients allant de la naissance à la fin de la vie. Chaque séance dure de 30 à 45 mn selon les pathologies. Nous avons environ 100 personnes en liste d'attente chacune, et 12 à 18 mois d'attente. Chaque jour nous recevons 5 à 10 appels téléphoniques pour des demandes de bilans orthophoniques auquel il faut répondre en essayant d'évaluer l'urgence, en rassurant, en expliquant la situation face à des familles en détresse parfois avec un de leur proches qui ne parle plus, ne peut plus s'alimenter, ne parle pas encore, n'arrive pas à apprendre à lire, a perdu sa voix à la suite d'une pathologie laryngée, etc... **des patients qui parfois aussi doivent être suivis par des équipes pluridisciplinaires en raison de pathologies lourdes et qui ne rencontrent plus d'orthophoniste dans l'établissement qui les reçoit. Pour ces patients-là, nous savons qu'en libéral, nous n'aurons pas les moyens de faire un travail satisfaisant au niveau de la coordination avec l'équipe, au niveau de l'intensité et de la fréquence des rendez-vous.**

L'orthophonie est née à l'hôpital, nous y avons appris notre métier, l'orthophoniste y exerce à tous les âges de la vie : en neurologie, en gériatrie, en ORL, en néonatalogie, en pédiatrie et pédopsychiatrie, en médecine physique et de réadaptation, dans les centres référents autisme et langage.

Mais les orthophonistes désertent l'hôpital qui ne les rémunère pas à hauteur de leur niveau de compétence et de formation. Jusqu'en 2017, les orthophonistes étaient rémunérés sur des grilles indiciaires bac+2. Depuis 2013, la formation d'orthophoniste est passée de 4 à 5 ans d'études et depuis 2013 les orthophonistes et étudiants en orthophonie, réunis en intersyndicale, se battent pour faire reconnaître leur niveau d'études et demandent à être rémunérés au même niveau que les autres professions de santé diplômées à bac+5 de l'hôpital. **Cette année sortira la première promotion d'orthophonistes formés en 5 ans. C'est une chance pour Madame la Ministre de revoir la rémunération et de l'ajuster au niveau d'études et de compétences de ces nouveaux diplômés.**

Depuis 5 ans, nous expliquons pourquoi notre profession a sa place et toute sa place au sein des équipes hospitalières pour la spécificité des pratiques qui y sont exercées, pour la recherche, pour la formation des étudiants. Les propositions ministérielles ne permettront pas d'enrayer la fuite des orthophonistes des hôpitaux :

- Parce que la prime d'engagement de 9000 € qui a été proposée ne pourra être attribuée qu'à un tout petit nombre d'orthophonistes (1 par groupement hospitalier de territoire, uniquement pour les titulaires, à la demande du directeur d'établissement)
- Parce que le protocole PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération) engagé en septembre 2015, a été gelé, sa mise en application a été reportée, pour une partie en 2019, pour la suite, on ne sait pas quand...
- Parce que la revalorisation indiciaire ne concerne que les titulaires alors que la plupart des contrats actuels sont des CDD ou CDI et si la revalorisation, lorsqu'elle sera appliquée, sera significative sur les premiers échelons, elle sera lissée sur l'ensemble de la carrière qui, finalement, sera peu revalorisée.

**Le virage ambulatoire de l'hôpital vers le libéral constitue un risque de dégradation majeure pour nos patients car les orthophonistes libéraux ne peuvent pallier le manque d'orthophonistes dans les équipes pluridisciplinaires.** Nous ne devons pas faire partie des 120 000 fonctionnaires qui doivent disparaître, même si nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour faire du bruit, même si nous sommes des femmes majoritairement. Nous sommes des soignants, **le service rendu à la société est bénéficiaire en terme de santé publique.**

Dans le Cher nous sommes confrontés à une désertification croissante des professionnels de santé. Les patients ont de plus en plus de mal à rencontrer généralistes et spécialistes ; les examens spécialisés, les prescriptions sont difficiles à obtenir, l'attente avant les rendez-vous interminable et la santé des patients se dégrade du fait de prises en charges trop tardives. Travaillant à Vierzon, nous avons vécu ces dernières années le départ de 4 orthophonistes, la disparition de postes salariés, à Vierzon et dans les villes alentour et des départements limitrophes (CH Issoudun par exemple, CHS Romorantin). Nous avons alerté l'ARS depuis de nombreuses années mais nous sommes toujours considérés comme normalement dotés en orthophonistes car le zonage date de 2012. Il est en cours de réévaluation, paraît-il, mais quand sera-t-il appliqué ? Des aides à l'installation et au maintien sont prévues dans l'avenant 16 à la convention des orthophonistes, mais pour quand ? Il y a urgence à écouter les personnes sur le terrain, à écouter les équipes en souffrance, les professionnels et les patients.

L'intersyndicale des orthophonistes et des étudiants en orthophonie n'a toujours pas obtenu de rendez-vous auprès de Madame la Ministre Agnès Buzyn.

Nous avons pu remettre un dossier qui sera transmis au ministère des Solidarités et de la Santé, nous a promis M. Couillard qui a pris le temps de nous écouter en présence de M. Moulin, représentant l'ARS du Cher.

*Céline Andrejewski, vice-présidente et Lydie Cartaud, présidente  
du **syndicat professionnel d'orthophonistes FOF Berry Val de Loire,**  
**Fédération des Orthophonistes de France.***